

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE

Bonne année 2019!

REPORTAGE: LES ARSENAUX

Un **PATRIMOINE** culturel et architectural reconnu

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 10 FÉVRIER 2019

**Initiative extrême contre le mitage
SUPERFLUE et nuisible**



EXIGEZ PLUS
DE VOTRE
FIDUCIAIRE®

ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -
ASSURANCES - FINANCEMENT -
FORMATION**

Nous vous accompagnons,
quels que soient la taille
et le secteur d'activité
de votre société.

START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer
sur des bases saines et solides
pour assurer la pérennité
de votre nouvelle structure.

PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.
Nous vous apportons conseils
et vous aidons à réaliser
de belles économies.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir
des prestations sur mesure et de haute qualité.

SOMMAIRE

Votations fédérales du 10 février 2019

- Initiative extrême contre le mitage: Superflue et nuisible 4-7

L'interview

- Philippe Nantermod: «J'ai envie d'écouter les entrepreneurs et de proposer des solutions» 8-9

Events

- Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande 11

Reportage

- Les Arsenaux: Un patrimoine culturel et architectural reconnu 13-16

Communication

- Moins de bureaucratie... Mise à jour chez EasyGov.swiss 17

Membres

- Entreprises de ramonage en Valais 19-23
- Peintre de l'année 2019 25
- Assemblée générale annuelle des carreleurs valaisans 26-27

Le conseil PME

- Optimisez votre bénéfice avec les réserves latentes 30-31

Le conseil juridique

- Santé et sécurité des employés, bien-être au travail, quelles sont les obligations et responsabilités de l'employeur? 35-37



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

Mitage du territoire

L'art d'en faire

TROP

Par Philippe Nantermod

Président UVAM



Le 10 février prochain, nous voterons encore et à nouveau sur l'aménagement du territoire. Après la LAT. Après la Lex Weber. Voilà que les Verts reviennent une troisième fois, en l'espace d'une dizaine d'années, pour que la Confédération s'occupe encore un peu davantage de l'aménagement du territoire.

Proposer purement et simplement le blocage de toute nouvelle zone à bâtir revient à mettre la Suisse sous cloche, pour des préceptes idéologiques environnementaux extrêmes.

Ainsi, il y a d'abord eu les résidences secondaires, limitées à 20 %. Ensuite, on a connu la révision de la LAT votée en 2013, qui impose la réduction des zones à bâtir surdimensionnées. Enfin, le troisième volet arrive: on veut maintenant bloquer toute extension de la zone à bâtir en Suisse.

En théorie, l'aménagement du territoire est une compétence cantonale. C'est l'art. 75 de la Constitution qui le prévoit. En pratique, au fil des initiatives populaires, des nouvelles motions et autres interventions écologistes à Berne, la Confédération décide de plus en plus à la place des Etats qui ne deviennent, en la matière, plus que des autorités d'exécution dénuées de toute compétence propre.

La stratégie pour y parvenir est malheureusement trop claire, et nous en avons déjà fait les frais. Avec l'initiative sur les résidences secondaires, on a opposé

les zones touristiques au reste du pays. Avec la LAT, on a opposé les régions agricoles aux zones urbaines. Maintenant, on oppose les zones urbaines qui feraient les frais d'une acceptation de ce projet absurde, aux régions campagnardes. La bonne vieille tactique du saucisson.

Comme Valaisans, ne nous leurrons pas. Bloquer toute nouvelle zone à bâtir concerne certainement les grands cantons citadins. Mais le nôtre aussi. Plus des deux tiers des Valaisans vivent dans les villes et leurs environs. Cela signifie que la plaine de notre canton sera aussi, tôt ou tard, concernée par ce projet. Un développement économique ne saurait se faire sans approche harmonieuse du sol et par des mesures raisonnables pour lutter contre l'étalement urbain. Proposer purement et simplement

le blocage de toute nouvelle zone à bâtir revient par contre à mettre la Suisse sous cloche, pour des préceptes idéologiques environnementaux extrêmes. Et quand on sait que ce sont les mêmes milieux qui se battent contre la construction de logements dans des tours, on peut se demander si la volonté réelle des initiateurs n'est pas simplement une forme de décroissance, pour les autres, qui ne servirait en rien à la population.

Le 10 février, il faudra que les Valaisans montrent fermement leur refus de cette nouvelle initiative brutale et extrémiste, qui ne servirait qu'à réduire encore un peu l'autonomie des collectivités locales et imposer une doctrine écologiste dépassée. Tous aux urnes !

Que 2019 soit remplie de joie et de bonheur pour toutes les lectrices et lecteurs de l'UVAM Tribune et leur famille, et que cette nouvelle année exauce vos projets les plus audacieux. ■

Initiative extrême contre le mitage **SUPERFLUE** et nuisible



Des zones industrielles indispensables au développement de l'économie valaisanne

UVAM

L'initiative populaire fédérale «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti», ou plus simplement «initiative contre le mitage» sera soumise au vote populaire le 10 février 2019. Ce sera l'unique objet soumis au verdict des citoyens, il retiendra donc toute l'attention.

Si l'on veut préserver la nature et le paysage, il est important de mieux utiliser les surfaces d'habitat et d'infrastructure et de délimiter, de manière proportionnée, des zones à bâtir. La Confédération, les cantons et les communes sont déjà sur cette voie, mais l'initiative n'en tient pas compte.

L'initiative contre le mitage vise à interdire toute extension des zones à bâtir, sans limite de temps. Selon ses auteurs, le mitage du territoire se reflète dans une faible densité de constructions et une vaste dispersion des habitations, ce qui entraîne une augmentation du volume des transports. Pour lutter contre le mitage, l'initiative propose d'améliorer les

conditions-cadre pour favoriser l'émergence de quartiers durables dans des structures de petite taille se caractérisant par de courts trajets. En outre, elle exige un arrêt efficace de l'étalement urbain en compensant la création de nouvelles zones à bâtir par le déclassement de parcelles de qualité équivalente, un arrêt de la croissance des constructions en dehors des zones constructibles ainsi que la possibilité de surélever modérément les bâtiments existants.

L'initiative est superflue et nuisible

L'initiative contre le mitage fait obstacle à un développement raisonnable. La mesure phare du texte de l'initiative prévoit que tout nouveau terrain à bâtir doit être compensé par le dézonage d'une surface d'une taille au moins équivalente ailleurs. Mais cette initiative va trop loin et ne sert pas les intérêts de notre pays, comme l'a souligné la Conseillère fédérale Doris Leuthard lors de sa conférence de presse du 26 novembre 2018. Cette initiative est mal ciblée, porte atteinte au fédéralisme et dessine des objectifs déjà couverts par la loi en vigueur. Les résultats de la première révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1) ne sont pas encore connus et le message du projet de deuxième révision vient à peine d'être publié. Il est inutile de surréglementer, la loi en vigueur suffit. De plus, l'initiative restreint le droit



complet des zones à bâtir entraverait les efforts déployés pour que la Suisse reste un lieu de vie et de travail attrayant. Le comité interpartis fait donc campagne pour que cette initiative superflue et nuisible soit rejetée.

Au niveau suisse

En vertu de l'art. 75 de la Constitution fédérale (Cst.), la Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire (al. 1). La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux (al. 2). Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire (al. 3).

Au cours des dernières années, le peuple suisse a déjà dû se prononcer à plusieurs reprises sur des questions d'aménagement du territoire.

La révision partielle du 15 juin 2012 de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT 1) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Elle vise à endiguer le mitage du territoire et, en orientant le développement du milieu bâti davantage vers l'intérieur, à mieux protéger les terres cultivables.

Par ailleurs, le peuple et les cantons ont accepté l'initiative sur les résidences secondaires (art. 75b Cst.) en 2012, qui limite la part des résidences secondaires à 20 % du parc de logements d'une commune. Dans son message concernant la loi fédérale sur les résidences secondaires, entrée en vigueur début 2016, le Conseil fédéral estime que les pertes annuelles de terres cultivables seront ainsi réduites de quelque 2 %.

Au niveau des cantons

Dans le canton de Zurich, le peuple a accepté une initiative sur les terres cultivables qui demandait, sous la forme d'une proposition formulée de manière générale, de protéger les terres cultivables de qualité. En 2016, les Zurichois ont pourtant rejeté la loi d'exécution, qui prévoyait de compenser le classement de terres cultivables en zone à bâtir par le déclassement de surfaces de même taille, au motif que le nouveau plan directeur cantonal, conforme aux exigences de la LAT 1 et approuvé par le Conseil fédéral en avril 2015, était suffisant pour protéger les terres cultivables.

Une initiative visant à mieux protéger les terres cultivables sur les plans qualitatif et quantitatif a été lancée en 2014 dans le canton de Berne, déposée puis retirée au profit d'un contre-projet adopté par le Grand Conseil, qui prévoit une protection renforcée des surfaces agricoles utiles et, en particulier, des surfaces d'assolement.

de propriété dans la construction de logements, dicte ce qu'est la qualité de vie et préconise de figer le paysage. Enfin, le sol est un facteur de production qui nécessite une flexibilité et non une protection absolue. Il s'agit de protéger cette ressource limitée en procédant à une pesée minutieuse des intérêts dans chaque cas concret et non de figer un modèle d'aménagement du territoire rigide et inflexible. Du point de vue des opposants à l'initiative, l'aménagement du territoire ne doit pas constituer un but en soi, mais être considéré comme un outil d'optimisation de l'espace disponible prenant en compte l'intégralité des facteurs. Il s'agit de promouvoir un habitat judicieux permettant un développement économique durable, et non de le freiner. Le sol et l'aménagement du territoire sont des facteurs nécessaires à la vie commune en Suisse. L'aménagement du territoire a donc deux objectifs: assurer la protection et l'utilisation mesurée du sol. L'initiative est contraire à cette idée. Elle veut stopper le présumé bétonnage de la Suisse; or, son acceptation bâtonnerait le développement de notre pays. Si l'on veut préserver la nature et le paysage, il est important de mieux utiliser les surfaces d'habitat et d'infrastructure et de délimiter, de manière proportionnée, des zones à bâtir. La Confédération, les cantons et les communes sont déjà sur cette voie, mais l'initiative n'en tient pas compte. Un gel



Stagnation

Dans certaines régions, le gel des surfaces de zone à bâtir engendrerait une forte pénurie de terrains à bâtir et ferait grimper les prix et les loyers.

Le co-président du comité de campagne Olivier Feller (CN PLR/VD), directeur de la Chambre vaudoise immobilière et secrétaire général de la Fédération romande immobilière, a attiré l'attention sur le fait qu'avec toutes les mesures prises pour limiter le crédit hypothécaire, de nombreux ménages suisses n'ont déjà plus la possibilité financière d'accéder à la propriété. Le gel total et pour toujours de zones à bâtir renforcerait cette tendance et mettrait fin à tout espoir d'accéder à la propriété de son logement pour les classes moyennes.

Le co-président du comité de campagne et directeur de l'Union suisse des arts et métiers USAM Hans-Ulrich Bigler (Conseiller national PLR/ZH) a insisté sur les effets dommageables de l'initiative sur l'économie : « Il est inconcevable qu'une entreprise prospère et désireuse de se développer ne puisse pas construire une deuxième halle de production. Il est inconcevable également qu'une boutique en ligne florissante ne soit autorisée à construire aucune infrastructure supplémentaire uniquement parce qu'il n'est plus possible de classer des terrains en zone à bâtir dans la région concernée. Cette initiative compromet l'emploi, la création de valeur et la prospérité ».

L'exigence des initiateurs de protéger les terres cultivées est tout à fait légitime aux yeux de l'agriculture, a déclaré Marcel Dettling (CN UDC/SZ), co-président du comité de campagne et agriculteur. L'initiative exige cependant une interdiction absolue de classement en zone à bâtir. Pour l'agriculture, cette réglementation pourrait avoir un véritable effet boomerang. Et marquerait la fin de nombreux projets, par exemple aussi dans le domaine des énergies renouvelables.

L'initiative pourrait également marquer la fin de grands projets d'infrastructure des pouvoirs publics – des écoles ou des gares, notamment. Ces nombreux arguments ont conduit à un net rejet de l'initiative par tous les conseils (Conseil fédéral, Conseil national et Conseil des États), rejet qui se reflète dans le large soutien dont bénéficie le comité « NON à l'initiative extrême contre le mitage ».

Enfin, en 2017, dans le canton de Thurgovie, le peuple a approuvé, à une large majorité, un contre-projet à une initiative cantonale sur les terres cultivables, qui complète la Constitution cantonale en y faisant figurer que le canton et les communes veillent au maintien du territoire non urbanisé et prennent des mesures favorables à un développement de l'urbanisation de qualité à l'intérieur du milieu bâti.

Pour conclure, le Conseil fédéral a publié, le 31 octobre 2018, son message relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire, qui devrait être soumise aux Chambres fédérales en 2019. Les dispositions sur la construction hors zone à bâtir, qui déterminent ce qui peut être admis en territoire non constructible, forment la clé de voûte du projet. Celui-ci prévoit de donner plus de marge de manœuvre aux cantons et de renforcer le principe de la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire, mais aussi la protection des terres agricoles.

Il est important de préserver la nature et le paysage. C'est pourquoi la Confédération, les cantons et les communes ont déjà pris des mesures contre le mitage. L'initiative ne tient pas compte de cette situation.

Historique

L'initiative contre le mitage a été déposée le 21 octobre 2016 munie de 113 216 signatures valables.

Le 11 octobre 2017, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) » et proposé aux Chambres fédérales de recommander au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative, sans contre-projet.

L'initiative contre le mitage (objet 17.063) a été traitée pour la première fois le 2 février 2018 par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États. Celle-ci recommande par 8 voix contre 0 et 4 abstentions de ne pas élaborer de contre-projet et par 8 voix contre 1 et 3 abstentions de rejeter l'initiative.

Le 5 mars 2018, le Conseil des États a suivi la recommandation de sa Commission et rejeté le texte par 34 voix contre 2 et 9 abstentions tout en renonçant à élaborer un contre-projet.

Le 15 mai 2018, estimant que l'initiative va trop loin, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a proposé, par 19 voix contre 4 et 2 abstentions, de recommander son rejet. Par 18 voix contre 3 et 4 abstentions, elle a également décidé de ne pas entrer en matière sur un contre-projet direct des Vert'libéraux.



La majorité des villages des vallées latérales sont des exemples d'aménagement du territoire.

Le Conseil national quant à lui a délibéré en deux temps, le 31 mai et le 7 juin 2018, et s'est rallié au Conseil des États en décider de rejeter l'initiative par 135 voix contre 33 et 22 abstentions. L'idée d'opposer un contre-projet direct à l'initiative a également fait chou blanc par 146 voix contre 44. Seuls les Vert'libéraux (PVL), les Verts et une partie du PS ont soutenu la proposition de Martin Bäumle (PVL/ZH) qui se limitait à interdire toute augmentation de la surface totale des constructions sises hors de la zone à bâtrir.

Un saut vers l'inconnu

Il est important de préserver la nature et le paysage. C'est pourquoi la Confédération, les cantons et les communes ont déjà pris des mesures contre le mitage. L'initiative ne tient pas compte de cette situation. Un gel complet des zones à bâtrir entraverait les efforts déployés pour que la Suisse reste un lieu de vie et de travail attrayant. De plus, les dispositions prévues par l'initiative concernant les constructions hors des zones à bâtrir nécessiteraient d'être interprétées, ce qui rendrait la mise en œuvre difficile et dangereuse. Si l'initiative devait être acceptée, il appartiendrait au Parlement de concrétiser les nouvelles dispositions constitutionnelles dans la loi. Bien des incertitudes demeurent. Qu'en serait-il, par exemple, de la redistribution des zones à bâtrir lorsqu'une nouvelle zone doit être créée dans un canton : le déclassement devrait-il alors être réalisé à l'intérieur du canton concerné ou pourrait-il également se faire hors frontières cantonales dans toute la Suisse ? Il est en outre difficile de se faire une idée des coûts qu'engendreraient ces opérations. ■

www.initiative-extreme-mitage-non.ch



En bref

L'initiative populaire «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti» (initiative contre le mitage):

- menacera les grands projets d'infrastructures du secteur public comme les complexes scolaires ou les infrastructures ferroviaires;
- empêchera le développement des activités des PME (par exemple pour les énergies renouvelables) et les entreprises industrielles sur leur site d'implantation;
- fera grimper le prix des terrains constructibles et donc les prix de l'immobilier résidentiel et industriel avec le gel des zones à bâtrir;
- entraînera une raréfaction de la surface du sol dans les centres urbains, où le prix des terrains subirait une hausse encore plus forte.

L'UVAM vous invite donc à rejeter cette initiative le 10 février prochain.



«J'ai envie D'ÉCOUTER les entrepreneurs et de proposer des solutions»

Par Yannick Barillon

Journaliste RP

Le conseiller national Philippe Nantermod est le nouveau président de l'UVAM. Élu lors du Congrès trisanuel à Brigue, le 25 octobre 2018, le libéral radical a succédé au sénateur démocrate chrétien Jean-René Fourier. Il évoque ses priorités.

Mon important réseau au niveau de la politique fédérale et cantonale me permet aussi d'envisager sereinement la défense des intérêts de notre organisation.

Philippe Nantermod, dans quel esprit abordez-vous votre nouvelle fonction de président de l'UVAM ?

Très engagé politiquement, j'ai envie de participer à la construction d'une société et d'une économie libérale

dans laquelle les gens peuvent travailler et innover. Je me sens aussi investi en raison de mon expérience d'entrepreneur, avec la gestion de ma propre étude d'avocat. Avec ces deux casquettes, j'ai le sentiment d'avoir le bon profil, car je suis professionnellement très impliqué dans le monde de l'économie.

Quelles sont vos priorités pour l'UVAM en 2019 ?

Je souhaite qu'on développe une bonne image avec une responsabilité économique et sociale des entrepreneurs. A l'issue de mes premières séances au sein du comité et du conseil de l'UVAM, des dossiers brûlants ont déjà été évoqués. Je pense notamment à l'importante réforme de la fiscalité des entreprises et à l'initiative sur le mitage du territoire. Enfin, l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative pour le congé parental sera également une priorité.

Des changements d'ordre organisationnels doivent-ils selon vous être envisagés ?

Le Valais compte beaucoup d'organisations économiques.

Je crois que pour gagner en performance nous pourrions améliorer nos collaborations et créer plus de synergies. L'image de l'économie serait meilleure tout comme les services offerts à nos membres. Une feuille de route est d'ailleurs déjà à l'étude dans ce sens avec ConstructionValais et la CVCI. J'estime qu'il y a aussi trop de manifestations et que nous pourrions être plus efficaces en élaborant un programme.

Serez-vous un président de terrain à la rencontre des entrepreneurs ?

J'ai surtout envie d'écouter les entrepreneurs et que l'UVAM soit une caisse de résonance pour leur proposer des solutions. A titre d'exemple, en décembre dernier, la préoccupation des hôteliers valaisans sur le paiement de taxes de droits d'auteur a été entendue à Berne, suite à mon initiative parlementaire visant à les supprimer. Mon important réseau au niveau de la politique fédérale et cantonale me permet aussi d'envisager sereinement la défense des intérêts de notre organisation.

Y a-t-il une thématique que vous défendrez plus particulièrement ces prochains mois ?

Il est important que l'UVAM entame une réflexion sur l'égalité salariale entre hommes et femmes. Ces dernières gagnent encore insuffisamment bien leur vie et délaissent trop souvent leur activité professionnelle à l'arrivée d'un enfant. C'est un des grands défis de notre société d'apporter des réponses, notamment via l'amélioration des structures d'accueil de la petite enfance. Nous devons encore progresser sur l'égalité des chances et la conciliation de la vie de famille avec la vie professionnelle. Cela représente en effet un potentiel de croissance énorme pour l'économie. ■



Loi sur le CO₂ Le compromis à la poubelle

La politique fédérale est faite de compromis. Quand le plus grand parti n'occupe pas un tiers des sièges, il faut trouver le juste milieu, et tous les projets qui aboutissent passent par cette voie.

La loi CO₂ est l'exemple même de l'échec du compromis. Après quatre jours de débats et de vote, la gauche du parlement, constituée des verts et des socialistes, a décidé de refuser purement et simplement le texte.

Selon la gauche, le texte soumis au vote populaire avait été vidé de sa substance. Pourquoi? Difficile à dire. Contrairement à ce qui a été colporté dans la presse, la nouvelle loi sur le CO₂ prévoyait des buts précis de réduction de la température à une limitation à 1,5 °C, ce que prévoit l'accord de Paris sur le climat. De même, nous avons introduit une augmentation du prix de l'essence de 8 ct., quand bien même les écologistes en réclamaient 20, jamais assez généreux avec l'argent des automobilistes. D'autres mesures ont été prises: augmentation du coût du CO₂ pour les importateurs de carburants, prolongation du programme d'isolation des bâtiments ou adhésion à des mécanismes nouveaux de compensation des gaz à effets de serre.

Certes, toutes les propositions roses vertes n'ont pas été acceptées. La taxe sur les billets d'avion n'a pas été retenue, et l'on parle d'indicateurs plutôt que d'objectifs.

En fin de compte, la majorité fédérale a adopté une loi raisonnable, ambitieuse et concrète. Certainement plus courageuse d'ailleurs que ce que prévoient les plus grands pollueurs de la planète. Mais la gauche en a décidé autrement: plutôt que de se rallier à un compromis historique, elle a préféré jouer la politique de la terre brûlée, et tout laisser tomber. A une année des fédérales, on comprend que l'urgence est malheureusement plus électorale que climatique.

Philippe Nantermod

business! par net+

Les solutions pros qui boostent votre entreprise!

**BUSINESS
PME**

-  Services Internet à très haute disponibilité
-  Fonctions Internet avancées (Bridge, IP fixes publiques)
-  Téléphonie avancée IP Centrex ou SIP Trunk
-  Téléphonie mobile pour entreprise



Choisir les services Business PME, c'est...



Bénéficier de prestations Internet avancées

Internet à très haute vitesse et disponibilité élevée

Plages d'adresses IP fixes publiques

Possibilité de passer votre modem en **mode Bridge**, pour connecter vos propres équipements



NOUVEAU
net+ Fon 4 business!

Zone Wi-Fi pour vos clients ou collaborateurs



Opter pour un service téléphonique étendu

Central téléphonique (PBX) virtuel ou physique via une passerelle VoIP

Solution parée pour la **fin des lignes analogiques** et ISDN

Forfaits de communications attractifs

Offres mobiles compétitives sur **le meilleur réseau de Suisse**



Profiter d'un support de proximité

Approche « business first »

Nos clients Entreprise sont au cœur de nos préoccupations

Prise en charge prioritaire de vos demandes

Engagement de proximité de nos équipes pour votre satisfaction

Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande*

BITZ & SAVOYE SA CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

30 ans d'histoire et d'engagement régional

Jeudi 21 février 2019 de 16h00 à 18h30

BITZ & SAVOYE SA CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES, rue Oscar-Bider 38, 1950 Sion
(Gare CFF 10 minutes à pied, places de parc à proximité)
www.bitz-savoye.ch

Programme:

16 h 00 Accueil et mot de bienvenue par Elodie Savoye & Line Pillet

Visite de l'atelier encore en activité
Présentation de l'entreprise
Partage d'expérience

18 h 30 Apéritif et raclette offerts par l'entreprise Bitz & Savoye
et Femmes PME Suisse romande

Line Pillet

Comité

Responsable Canton du Valais

Mobile +41 76 824 11 42

line.pillet@femmespme.ch

N'hésitez pas à venir avec toute personne intéressée par notre Association et ses activités.
Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir et de partager un moment d'échange
et de convivialité et vous adressons nos chaleureuses salutations !

* Femmes PME Suisse romande est l'association des femmes actives dans la gestion de l'entreprise familiale, de leur propre entreprise, ou d'une PME en qualité de responsable. Présente dans six cantons romands, l'association veut favoriser les échanges d'expérience entre ses divers membres, valoriser et faire connaître le travail des Femmes PME en démontrant la richesse de leur apport pour l'économie du pays, et montrer qu'elles ne sont pas seules à devoir gérer le professionnel, parfois l'émotionnel, et que l'échange d'expérience peut faciliter leur quotidien et être source de plus-value dans l'entreprise. Plus d'informations : www.femmespme.ch

Je m'inscris à la soirée-rencontre du 21 février 2019

Nom

Prénom

Entreprise

Adresse

Tél.

e-mail

Nombre de personne



CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Inscription à retourner par e-mail à line.pillet@femmespme.ch. Places limitées (max. 20 participantes). Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Délai: lundi 18 février 2019

CHAUFFAGE - SANITAIRE - FERBLANTERIE - COUVERTURE

EDOUARD BOVIER & FILS SA



MAÎTRISE+ FÉDÉRALE

Chemin St-Hubert 37 - 1950 Sion - T. 027 322 80 84 - info@ed-bovier.ch



ASTORI

Menuiserie - charpente - fenêtres

ASTORI FRÈRES SA

1950 Sion 4

T. 027 205 70 80

www.astorifreres.ch



**Prochaine assemblée générale,
vendredi 8 mars 2019,
en région sédunoise**

www.tec-bat.ch

Une association issue de la fusion de suissetec VR, l'EESVs et l'AMFA

tec=**bat**



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



JEAN-PHILIPPE DUBUS

Les salles de groupe réservées au public sont insonorisées par des dalles en plâtre perforées.

Les Arsenaux Un PATRIMOINE culturel et architectural reconnu

Par Yannick Barillon

Journaliste RP

Occupés autrefois par l'armée, les bâtiments des Arsenaux sont affectés depuis 2016 à l'art et à la culture. Retour sur la transformation et l'unicité d'un site d'importance historique pour le canton.

Les Arsenaux c'est un lieu unique: un restaurant et une médiathèque qui côtoient les archives de l'Etat du Valais, une bibliothèque des jeunes et une artothèque. A la fin des années huitante, les militaires quittent en effet le site pour laisser la place à l'art, la culture et la connaissance. En 1985, le Canton du Valais rachète les deux bâtiments da-

tant de 1825 et 1917 et entame progressivement leur réaffectation. Ils sont rénovés par étapes et dans les règles de l'art pour créer à Sion un centre dédié à la culture. Le défi était de taille et unique en Suisse: envisager dans ce patrimoine protégé un lieu de rencontre pour tous les Valaisans.





Le rouge symbolise tous les éléments nouveaux ajoutés aux bâtiments historiques.

► La Médiathèque Valais-Sion a occupé une partie des lieux depuis l'an 2000, Damian Elsig chef de projet devenu premier directeur des Arsenaux se souvient: «il a fallu du temps entre la décision de créer un espace culturel et le lancement d'une dynamique concrète pour savoir de quelle manière aménager l'espace en fonction des be-

Autre particularité des Arsenaux: la couleur rouge qu'on retrouve ici et là dans les différents espaces. Peu de gens le savent, cette peinture symbolise tous les éléments nouveaux ajoutés aux bâtiments historiques.

soins de chacun.» Un premier groupe de réflexion s'est constitué avec les futurs locataires de ces bâtiments afin de déterminer ce qui pouvait être mis en commun. La politique semblait alors un peu frileux, mais le projet est relancé par les architectes. Un concours est alors organisé par le Service des bâtiments, monuments et archéologie en collaboration avec la direction du Service de la culture.

Une rénovation qui respecte le patrimoine

En 2009, c'est le bureau d'architectes Meier et Associés SA qui remporte le concours. L'architecte cantonal et président du jury Olivier Galetti s'exprimait en ces termes: «Nous avons privilégié un projet qui envisageait les deux bâtiments comme un ensemble intact et qui proposait une liaison résolument contemporaine entre les deux bâtiments tout en étant respectueux de leur ancienneté et de leur haute valeur patrimoniale.»

Le Grand Conseil vote enfin un crédit d'engagement de 21,6 millions. L'exécution de l'ouvrage sera confiée et assurée par le bureau Cagna + Wenger SA Architectes à Sion. Frédéric Dayer, l'architecte responsable de la direction des travaux suit le chantier depuis un peu moins de dix ans: «nous sommes particulièrement fiers du pli, ce bâtiment de liaison au rez-de-chaussée, lieu de passage pour le public entre l'arsenal cantonal et fédéral.» L'architecte précise: «les entreprises ont réalisé un travail d'artisanat exceptionnel pour un résultat très contemporain.»



Une liaison résolument contemporaine entre les deux bâtiments

Le développement durable a également été au cœur de ce projet. L'archiviste cantonal Alain Dubois travaille aux Arsenaux. Il annonce fièrement que « le futur dépôt des Archives de l'Etat du Valais, encore en chantier, sera le premier de Suisse à respecter les normes de développement durable. » Les entreprises ont par ailleurs dû respecter différentes normes pour préserver la qualité architecturale des bâtiments, que ce soit des normes d'isolation ou sécuritaires.

Des artisans valaisans engagés sur le long terme

La rénovation des toitures des deux Arsenaux illustre bien la complexité et la richesse des travaux entrepris. Un dialogue incessant entre histoire et modernité. Paul Bovier dirige la société Edouard Bovier et Fils SA. Son entreprise a travaillé près de deux ans et demi à la restauration des toitures et ainsi employé cinq à six personnes en continu. Il raconte que le toit de l'arsenal cantonal leur a réservé bien des surprises: « nous avons constaté dès le départ un problème de condensation lié au matériau isolant, nous avons alors dû démonter les quelque 92000 ardoises naturelles pour les tester une à une. » Paul Bovier précise: « Au final, ce sont 15000 nouvelles ardoises qui ont été posées et 18 km de lattes uniquement pour l'arsenal cantonal. »



Cet espace de circulation est appelé « le pli » en référence au visuel d'une feuille pliée et au cristal de roche de la nature valaisanne. C'est grâce au travail minutieux d'un géomètre, muni d'un laser et de ficelles, que chaque position fixe et unique a pu être définie pour assembler les différentes pièces de cet immense puzzle d'inox poli et de plâtre blanc. Résultat: des arêtes parfaitement reliées entre elles sans aucun joint dans les angles. Le tout sublimé par un jeu de lumière naturelle grâce à des fenêtres triangulaires de différentes tailles qui traversent l'épaisseur de la façade.

Autre particularité des Arsenaux: la couleur rouge qu'on retrouve ici et là dans les différents espaces. Peu de gens le savent, cette peinture symbolise tous les éléments nouveaux ajoutés aux bâtiments historiques. C'est le cas du bar du restaurant et du mobilier des lieux d'accueil. Ils signalent aux visiteurs le passage d'une zone à l'autre, comme l'escalier qui mène au comble de l'arsenal cantonal.





Le pli, immense puzzle d'inox poli et de plâtre blanc

► L'offre de son entreprise avait également séduit par la création de 34 Velux sous la charpente pour apporter de la lumière naturelle et une bonne ventilation. Le pli évoqué plus haut a également été un défi pour cette entreprise,

Le pli évoqué plus haut a également été un défi pour cette entreprise, car les pans de toitures n'étaient pas réguliers. Il a aussi fallu désamianter l'arsenal fédéral et le rendre étanche.

car les pans de toitures n'étaient pas réguliers. Il a aussi fallu désamianter l'arsenal fédéral et le rendre étanche. L'entrepreneur précise que «la collaboration avec les architectes responsables de la direction des travaux a été parfaite et

profitable à tout le monde, il y a eu de vrais échanges pour valoriser les bâtiments.» Un coup de cœur enfin pour Paul Bovier: la réfection du toit des anciennes latrines de l'armée en ardoise naturelle et en forme d'écaille. L'ouvrage restauré à l'ancienne comporte des ferblanteries en col de cygne sous la charpente arrondie appelée «le berceau». Une réalisation d'artisan visible par le public à l'extérieur du bâtiment.

Un espace où le public est au cœur des activités

Auparavant, les Archives de l'Etat et de la Médiathèque étaient dispersées dans plusieurs bâtiments de la ville. Plus de vingt ans après la décision d'engager des mesures concrètes: le site restauré réunit depuis divers services liés à la culture et au patrimoine comme les Archives du canton. Une synergie qui était très attendue dans la population. L'archiviste cantonal Alain Dubois confirme que le site a trouvé son public: «selon nos statistiques, quelque 250000 visiteurs se sont rendus aux Arsenaux en 2018.» Et Damian Elsig d'ajouter: «nous avons réussi à faire de ce lieu un espace de vie et de rencontres, mais aussi un endroit où le personnel de différentes institutions cohabite.» Il conclut: «les Arsenaux sont un modèle unique en Suisse, nous sommes fiers d'avoir pu changer le concept institutionnel en mettant le public au cœur de nos activités.» Une vraie reconnaissance et une carte de visite de la culture pour le canton du Valais et les maîtres de cet ouvrage. ■



Moins de BUREAUCRATIE...

Mise à jour chez EasyGov.swiss

Par Diobe Wyss

Responsable de la communication
Cyberadministration pour les PME (SECO)

EasyGov.swiss a été mis en ligne en novembre 2017. Le portail en ligne pour les entreprises simplifie l'échange entre l'économie et les autorités en rendant un grand nombre de prestations administratives accessibles en ligne. Quelques nouvelles fonctions ont été activées. Ainsi, il est désormais possible d'effectuer des mutations dans le registre du commerce via EasyGov.swiss. C'était le souhait de nombreuses entreprises.

Au total, dix nouvelles prestations liées au registre du commerce sont disponibles depuis début novembre 2018.

Tout le monde en a déjà fait l'expérience: lors de démarches auprès des autorités, il est souvent nécessaire de transmettre plusieurs fois les mêmes informations, les formulaires et les systèmes utilisés étant différents. C'est fastidieux et génère en plus des frais supplémentaires. L'administration en est tout à fait consciente comme le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann l'a expliqué en 2017 dans le cadre de la présentation d'EasyGov.swiss. Et le ministre de l'Economie a prévu des améliorations.

Des formulaires créés automatiquement

Aujourd'hui, plus de 8200 entreprises travaillent avec la plateforme comme l'indique le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) dans un communiqué. Jusqu'alors, EasyGov.swiss simplifiait notamment la création d'une nouvelle

entreprise: la plateforme établit en effet automatiquement les documents nécessaires sur la base des données de l'entreprise saisies au préalable. Il s'agit là de formulaires d'inscription pour l'inscription au registre du commerce, la TVA, l'AVS ou l'assurance accidents. Les détenteurs d'une preuve d'identité électronique SuisselD ont même la possibilité de transmettre les documents directement en ligne à l'organe compétent.

La mise à jour augmente le bénéfice pour les PME

L'étendue des fonctions a été développée de manière décisive pour les entreprises existantes avec la dernière mise à jour. Au total, dix nouvelles prestations liées au registre du commerce sont disponibles depuis début novembre 2018:

- Modification de la raison sociale (dénomination de l'entreprise)
- Modification du but
- Changement de siège
- Ajout, suppression et mutation des associés d'une société à responsabilité limitée
- Modification de la composition du conseil d'administration d'une SA
- Modification de la composition de la direction d'une société à responsabilité limitée

- Modification générale des statuts
- Commande des extraits de registre du commerce certifiés ou non certifiés
- Suppression d'entreprises du registre du commerce
- Changement de l'organe de révision

La certification notariale de ces mutations du registre du commerce peut également être effectuée en ligne en faisant appel, directement sur EasyGov.swiss, à un notaire certifié issu du registre électronique des officiers publics (RegOP).

Autres étapes d'extension prévues

L'offre de EasyGov.swiss s'élargit progressivement. La raison de cette extension ciblée: pour une grande partie les résultats de l'étude nationale E-Government 2017 dans laquelle plus de la moitié des entrepreneurs interrogés se sont exprimés en faveur de la possibilité d'effectuer des mutations dans le registre du commerce en ligne. De tels retours directs joueront également un rôle important lors des prochaines étapes d'extension prévues selon le SECO. Ainsi, les démarches administratives les plus demandées devraient être disponibles en ligne d'ici fin 2019. ■





SIMPLIFIE LA VIE SUR VOTRE PLACE DE TRAVAIL



CONTACTEZ-NOUS
0800 484 484
LYRECO.CH



YVES BARTHELMÉ
CHEF DE VENTE RÉGIONAL
La Tzoumaz
yves.barthelme@lyreco.com



ALAIN TRACOL
RESPONSABLE DE SECTEUR VALAIS
Chamoson – Tél. 079 580 51 16
alain.tracol@lyreco.com



Entreprises de ramonage en Valais

Le PARTENAIRE incontournable pour notre sécurité et notre bien-être

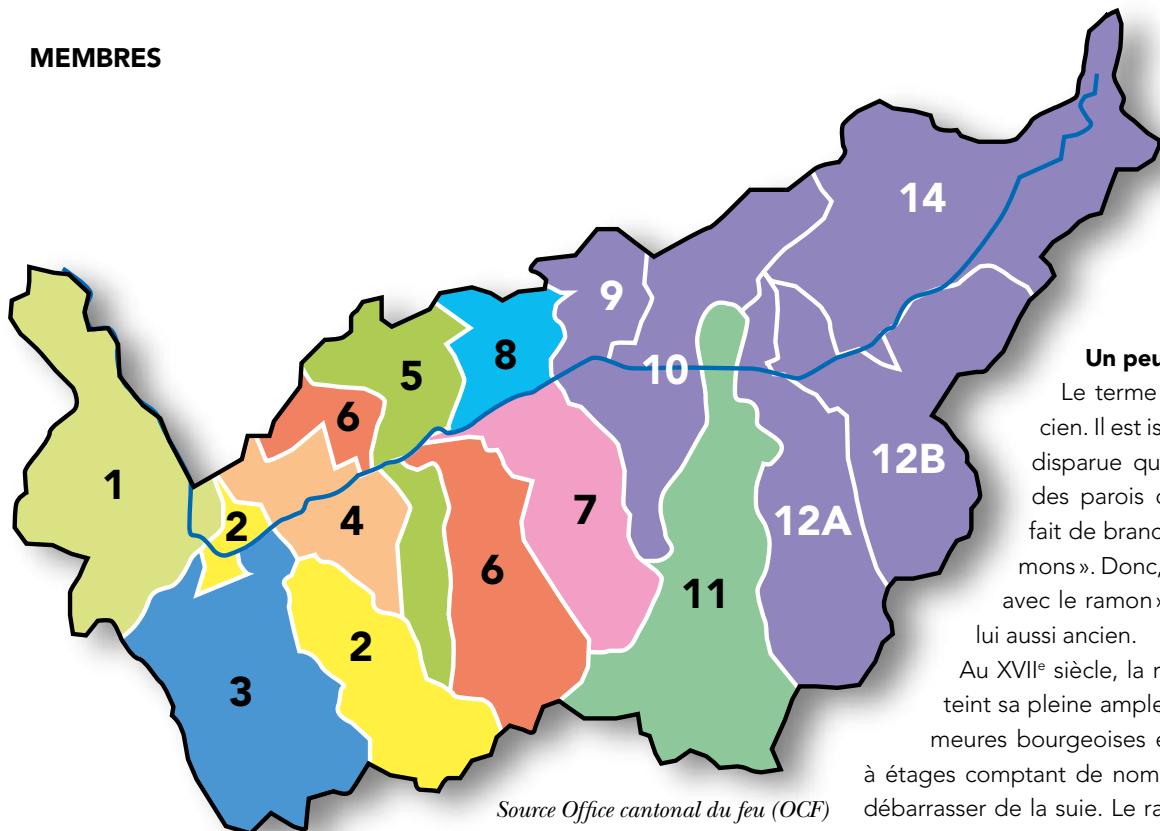


AVMR

par son président, Xavier d'Amico

Le ramonage, une activité qui laisse l'administré souvent circonspect; pourquoi faut-il accepter les contrôles, à l'instar des contrôles périodiques du service cantonal des automobiles? Quelles sont les garanties d'exécution? Pourquoi s'en référer à une entreprise spécifique? Autant de questions qui méritent quelques éclaircissements. Quoi qu'il en soit, il est important de souligner, avant tout, que les ramoneurs agissent au profit de la sécurité pour la population et l'environnement.





Un peu d'histoire

Le terme de «ramonage» est fort ancien. Il est issu d'une pratique aujourd'hui disparue qui consistait à enlever la suie des parois des murs à l'aide d'un balai fait de branchages, que l'on appelait «ramons». Donc, ramonage veut dire «balayer avec le ramon». Le métier de ramoneur est lui aussi ancien.

Au XVII^e siècle, la révolution de la cheminée atteint sa pleine ampleur par la construction de demeures bourgeoises et des habitations collectives à étages comptant de nombreuses cheminées qu'il faut débarrasser de la suie. Le ramonage devient une activité courante, puis obligatoire, notamment en France sous la contrainte préfectorale.

A l'époque, se mettre à table avec un ramoneur portait bonheur. On l'invitait à dîner les jours de noces s'il se trouvait être là.

Les activités de nettoyage et de contrôle des installations

En Valais, canton qui ne dispose pas d'établissement cantonal d'assurance bâtiment, une ordonnance cantonale spécifique fixe les modalités d'entretien, de nettoyage et de contrôle des installations recevant du feu ou des fumées. Cette ordonnance mentionne les obligations des entreprises de ramonage, notamment la nécessité de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels et matériels, ainsi que l'obligation de dénoncer aux autorités cantonales toutes les installations de chauffage et cheminées défectueuses ou dangereuses. En Valais, les prestations des entreprises officielles de ramonage doivent être neutres et elles ne peuvent avoir d'intérêt direct dans la vente ou l'assainissement d'installations entières ou partielles. Par ailleurs, les tarifs pour le ramonage sont très attractifs pour les propriétaires surtout pour un canton dont le territoire est très étendu et diversifié. Dans la situation de monopole actuelle, les prix sont garantis et les propriétaires d'un bien en montagne sont traités comme les citadins.

Une garantie sécuritaire et environnementale

Le maître ramoneur est assermenté par le préfet de district et agit ainsi comme autorité officielle. Il est également un gage de confiance envers la population; il est aussi nettement plus aisé, pour un propriétaire, de déposer la clef de son logement auprès d'une entreprise officielle. Souvent, le ramoneur entretient une relation de confiance avec son client; les personnes plus âgées apprécient ce contact personnalisé.

Le ramonage

S'agissant du ramonage, l'office cantonal du feu agit et publie, auprès du concerné, des décisions en fonction des critères suivants :

Interdiction de faire du feu	Non-conformité des installations	Refus de ramonage (interdiction)	Levée de l'interdiction
Une interdiction est décrétée. Une décision est envoyée au propriétaire, à la commune, au chargé de sécurité communal et au ramoneur.	Une non-conformité est annoncée à la commune et au propriétaire.	Un refus de ramonage ou lorsqu'un propriétaire ne prend pas les dispositions nécessaires pour permettre d'accéder à son bien (non réponse aux courriers et avis de passage), il est aussi décreté une interdiction de faire du feu, par souci de précaution.	Dès que l'installation est mise aux normes, l'interdiction de faire du feu est levée. Une décision dans ce sens est envoyée au propriétaire.

Source Office cantonal du feu (OCF)

Le maître ramoneur est par ailleurs aussi requis par l'OCF dans les cas suivants :

- Attestation lors de la mise en service d'une installation;
- Contrôle des travaux de rénovation, notamment des cheminées;
- Expertise au profit des autorités judiciaires et compagnies d'assurance;
- Arbitrage et conseils auprès des artisans;
- Vérification des normes de prévention AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie);
- Intervention à la demande des sapeurs-pompiers en cas d'incendie (feux de cheminée, chauffage, etc.).

Extrait des chiffres 2018 – février à novembre

Interdiction de faire du feu	Non-conformité des installations	Refus de ramonage	Levée de l'interdiction
516 décisions	267 avis (910 rapports)	44 avis	108 décisions

Source Office cantonal du feu (OCF)

Le volet sécuritaire est aussi prépondérant, même si souvent les décisions de l'autorité, rapportées par le ramoneur, sont sujettes à des incompréhensions. A contrario, il en va de la sécurité des occupants. Les images ci-dessous démontrent l'importance des mesures à prendre afin d'éviter des drames consécutifs à des installations défectueuses. 

Développement d'un sinistre



Poutre décorative en feu à l'arrière

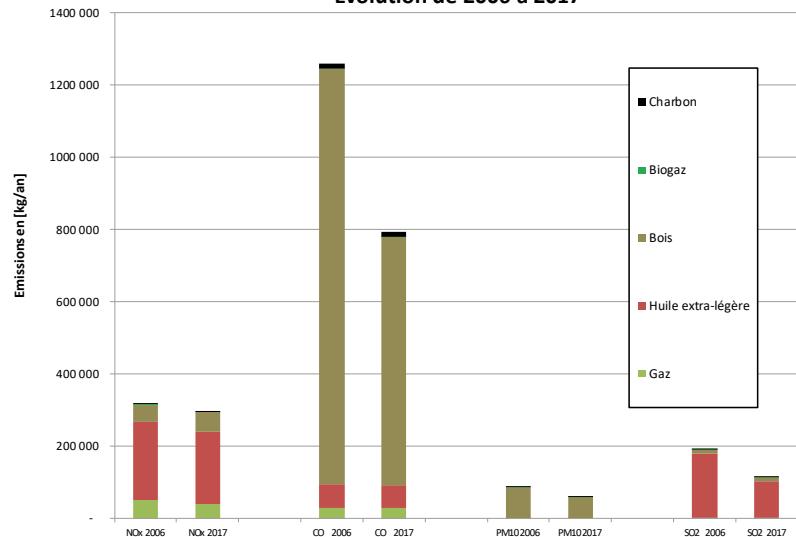


Poutre décorative sans protection



Installation après sinistre

**Cadastre des émissions de polluants pour le domaine Chauffages
Evolution de 2006 à 2017**



Source Service de l'environnement

Depuis 2006, les contrôles des émissions effectués par la branche des ramoneurs en Valais ont amené l'autorité à établir 11790 décisions d'assainissements auprès des propriétaires d'installations de chauffage. Leurs mises en conformité aux normes de l'ordonnance sur la protection de l'air ont contribué à une baisse générale des charges des différents polluants (NOx: Oxyde d'azote, CO: monoxyde de carbone, PM10: particules fines, SO₂: dioxyde de soufre). Le graphique montre cette évolution par type de combustible. Il est à relever que ces charges sont estimées par calculs, notamment avec des facteurs d'émission spécifiques, mais aussi par les consommations globales des combustibles utilisés. La qualité de l'air en Valais s'est constamment améliorée par l'ensemble des mesures prises et par la contribution substantielle des actions menées sur les chauffages.

► **Les mesures environnementales**

L'ordonnance sur la protection de l'air exige que des contrôles – ou mesures – soient effectués tous les deux ans sur les installations de combustion pour vérifier le respect des émissions polluantes dans l'air. Au vu du nombre élevé d'installations de chauffage en Valais, le Canton a donné une délégation de compétence à la branche des ramoneurs pour effectuer les contrôles de manière neutre et indépendante sur toutes les installations de puissance inférieure à 1 MW.

La qualité de l'air en Valais s'est constamment améliorée par l'ensemble des mesures prises et par la contribution substantielle des actions menées sur les chauffages.

Les ramoneurs sont donc les mandataires de l'Etat et doivent remplir un cahier des charges précis. Ils transmettent annuellement au service de l'environnement plus de 5000 rapports de contrôles et d'expertises pour traitement et suivi administratif. Ils collaborent dans la résolution de cas litigieux, informent et conseillent tant le privé que l'autorité sur les mesures à prendre pour le bon respect des normes environnementales. La branche, en tant que partenaire privilégié de l'Etat, doit assurer du professionnalisme et de la rigueur dans l'application des exigences fixées, de la diplomatie, un devoir de conseil et de sensibilisation aux privés. Il s'agit de valeurs essentielles qui permettent d'assurer une application législative de qualité dans le canton du Valais.

Contrôle de combustion officiel

Le travail en réseau

Les prestations du ramoneur se pratiquent en extérieur. Outre les contrôles périodiques obligatoires, le professionnel est appelé à rencontrer les autres acteurs professionnels interdépendants : les constructeurs de cheminées et de tuyage, les installateurs sanitaires, les chauffagistes, les maçons, les couvreurs/charpentiers, les électriciens, etc. Les chargés de sécurité communaux, tout comme les commandants du feu, font aussi très régulièrement appel au ramoneur pour des renseignements d'ordre technique ou constructif.

Enfin, contrairement au passé, il faut aussi rappeler les difficultés liées à l'évolution sociétale; de moins en moins de foyers sont desservis en journée; les locatifs comptent de moins en moins de concierges permanents. Accéder aux installations demande une planification rigoureuse et une connaissance des mandataires locaux – régies, agences immobilières, etc. – plus particulièrement pour les 120 stations valaisannes qui dépendent fortement des flux touristiques.



Campagne de distribution des K-lumet d'allumage afin de réduire les émissions de particules nocives dans l'air lors de l'allumage d'un feu, en partenariat avec la ligue pulmonaire valaisanne, le service de l'environnement, la Castalie ateliers protégés et l'AVMR.



Et demain...

«En route vers le futur, armé de savoir, d'expérience et de courage», un leitmotiv actuel de l'association faîtière suisse. La profession évolue, tout comme les risques. Du point de vue sociétal, de plus en plus de consommateurs s'équipent d'installations provenant de constructeurs européens ou de marchés dits émergents. Si l'offre va grandissante, les connaissances techniques du ramoneur le deviennent aussi. Conseiller un propriétaire, conseiller les installateurs et maîtres d'œuvre, vérifier et contrôler les installations sur délégation des services officiels, communaux ou cantonaux, tant de nouvelles tâches qui complètent les prestations de nettoyage traditionnelles. Les défis ne manquent pas, raison pour laquelle les concernés s'organisent aussi en qualité d'entreprises formatrices afin de disposer, à l'avenir de nouvelles forces de travail avec un haut degré de compétences. Les nouvelles technologies de chauffages – thermiques, photovoltaïques, alternatives – nécessiteront encore davantage de connaissances pointues. ■

association valaisanne des maîtres ramoneurs



**Faites bon accueil au passage
de VOTRE ramoneur, il s'investit
personnellement pour votre sécurité
et votre bien-être.**

**Les maîtres ramoneurs valaisans
ainsi que leurs collaborateurs profitent
de souhaiter à la population valaisanne
tous leurs vœux de bonheur
pour cette nouvelle année 2019.**

Chiffres clefs

Nombre d'entreprises concessionnées en Valais

10 dont 2 pour le Haut-Valais

Nombre de logements en Valais

239 649

Nombre d'installations à contrôler

plus de 120 000

Nombre de maîtres-ramoneurs

10

Nombre de collaborateurs qualifiés

65

Nombre d'apprentis

17

Collaboratrices(-eurs) administration

7

Salaire mensuel brut d'un ouvrier qualifié, début d'activité

Fr. 4650.-

L'association valaisanne dispose d'une convention collective de travail.

Surveillance des activités par l'office cantonal du feu, le service de la sécurité civile et militaire ainsi que la section nuisances et laboratoire du service de l'environnement.

Grand week-end de fête au bord du lac Majeur

Fr. 275.-
par pers. en ch. dble

2
JOURS

GRAND SUCCÈS 2018
avec plus de 700 clients enchantés

Un événement unique à ne pas manquer :

Logement en hôtel 4*, « les pieds dans l'eau » au bord du lac Majeur

Visites avec accompagnatrice

Bateau privé pour l'île des Pêcheurs et l'isola Bella

Soirée de gala avec spectacle privatisé pour Buchard

Feux d'artifice / Cadeau souvenir



Jour 1 : Suisse - Lac Majeur

Départ des grandes localités de Suisse romande. Arrivée à [Verbania Intra](#) en fin de matinée et découverte libre du [marché hebdomadaire](#). Dîner libre. Dans l'après-midi, vous assistez à un magnifique concert gospel. Continuation pour [Baveno](#) et installation à l'hôtel où vous attend un cocktail de bienvenue. [Soirée de gala avec animation musicale](#) jusqu'à minuit. Après le souper, [spectacle et feux d'artifice](#).

Jour 2 : Baveno, îles Borromées et retour

Petit déjeuner. Départ avec votre accompagnateur/trice pour la visite de [Baveno](#). Vous rejoignez par un large escalier le complexe religieux situé sur les hauteurs de la ville. Visite de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, du baptistère. Découverte du chemin de croix avec ses nombreuses fresques. [Embarquement sur un bateau privatisé](#) et départ en direction de l'île des Pêcheurs, véritable village flottant de

pêcheurs, [visite](#). Continuation vers l'[isola Bella](#), île de l'archipel des Borromées, et visite extérieure du Palais Borromée (entrée au Palais non incluse, env. € 15,00 par pers.). Retour à l'hôtel pour le dîner avec animation musicale. Puis, retour en Suisse.

DATE DES SÉJOURS 2019

23 au 24 mars

30 au 31 mars

LIEUX DE DÉPART

- Payerne (env. 4h45) - Avenches - Fribourg - Bulle - Châtel-St-Denis
- La Chaux-de-Fonds (env. 4h45) - Boudevilliers - Neuchâtel - Boudry - Yverdon
- Genève (env. 5h15) - Nyon - Rolle - Morges - Lausanne (env. 6h15) - Chailly - Monthevy - Martigny - Leytron - Sion - Sierre

PRESTATIONS INCLUSES

- Voyage en car 4* tout confort
- Accompagnatrice Buchard durant tout le séjour
- Le coup de fendant du patron à l'aller et au retour
- Boissons gratuites à bord du car
- Cocktail de bienvenue à l'hôtel, servi à table
- Hôtel 4*
- 1 souper + 1 dîner
- Animation musicale lors des repas à l'hôtel
- Grande soirée spectacle
- Excursions et visites accompagnées mentionnées au programme

NON INCLUS DANS LE PRIX

- Le dîner du 1^{er} jour
- Les boissons aux repas
- L'entrée au Palais Borromée (env. € 15,00 par pers.)
- Assurance annulation et assistance obligatoire **Fr. 18.-** (sauf si vous êtes en possession du livret ETI ou d'une assurance similaire)
- Supplément chambre individuelle **Fr. 50.-** (**limitées**)



DEMANDEZ NOS CATALOGUES DE VOYAGES
ET BALNÉAIRES, PLUS DE 150 DESTINATIONS

Une entreprise familiale à votre service depuis 1953 !

BUCHARD
voyages

RÉSERVATION ONLINE
NOUVEAU SITE BUCHARD.CH

LEYTRON (VS)
ECUVILLENS (FR)
AUBONNE (VD)
027 306 22 30
WWW.BUCHARD.CH

Peintre de l'année 2019 Une entreprise valaisanne remporte un **PRIX** international

Paroi miroir : Papier peint panoramique Wall & Déco. Ce papier a été conçu sur mesure pour coller aux dimensions et aux teintes du nouvel espace.

UVAM



Remise de prix à Munich au Lenbach Palais le 23 novembre 2018

L'entreprise NUANCE - Couleur et Habitat Sàrl, basée à Sion, a décroché le prix «Peintre de l'année 2019» en Allemagne, vendredi 23 novembre dernier. C'est la deuxième fois que ces artisans réussissent l'exploit de convaincre ce jury exigeant. Une belle reconnaissance pour la qualité «made in Valais».

L'idée était de retranscrire l'univers de la mode dans le choix des matières et des revêtements. On a ainsi privilégié l'acier brut de style industriel et le bois de chêne épais.

Le prestigieux magazine de peinture «MAPPE» distingue chaque année des innovations remarquables et de nouvelles techniques du design, capables

d'inspirer l'ensemble de la branche. Ce vendredi 23 novembre 2018, il a départagé 70 candidatures en provenance d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, et a décerné cinq prix. Dans la catégorie «Concept de couleurs et de décoration pour espaces publics/commerciaux», il a récompensé le travail réalisé par l'entreprise valaisanne NUANCE - Couleur et Habitat Sàrl

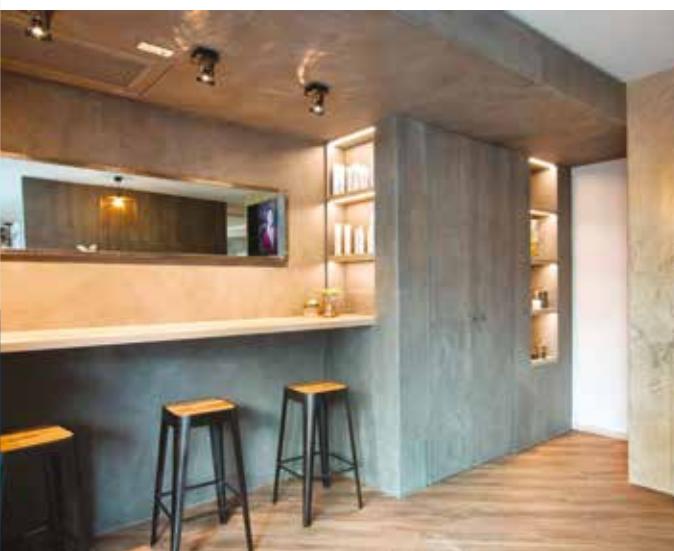
pour la rénovation du salon de coiffure «Les Mots d'elle» à Conthey. Le jury a été séduit par l'originalité du concept et par la maîtrise d'une large palette de techniques de revêtements muraux. «Ce prix est une belle surprise, nous ne nous y attendions pas, d'autant plus que les finalistes ont présenté des projets d'une qualité impressionnante. Nous sommes très fiers de porter les compétences de l'artisanat valaisan hors de nos frontières», commentent Stéphanie et Alain Joris, les fondateurs et directeurs de l'entreprise sédunoise. NUANCE - Couleur et Habitat Sàrl avait déjà décroché la palme en 2014 pour la rénovation de l'Auberge de l'hospice du Grand-Saint-Bernard.

Jeu de revêtements et de matières pour un univers de mode actuelle
Le projet lauréat est une démonstra-

tion très complète des compétences de l'entreprise valaisanne. Le relooking du salon de coiffure a permis de créer une ambiance cosy, avec du caractère: une force enveloppante et masculine, adoucie par des effets nacrés pour la touche glamour. L'idée était de retranscrire l'univers de la mode dans le choix des matières et des revêtements. On a ainsi privilégié l'acier brut de style industriel et le bois de chêne épais. Sur les murs, des enduits minéraux et un papier peint conçu sur mesure apportent un jeu d'ombre et de lumière: camaïeu de gris cosy, dans des nuances allant du clair au très sombre.

«Les murs ont un visage»

NUANCE-Couleur et Habitat Sàrl est une entreprise artisanale dans le domaine de la peinture en bâtiment. Située à Sion, elle est spécialisée dans les revêtements muraux décoratifs. Avec le slogan «Les murs ont un visage», Alain et Stéphanie Joris prêtent une attention particulière aux ambiances intérieures, jouant sur les textures, les couleurs et les techniques les plus actuelles. Fondée en 2003, leur entreprise compte une dizaine de collaborateurs. (Source: communiqué de presse). ■



Assemblée générale annuelle des **CARRELEURS** valaisans

UVAM

C'est le 15 novembre dernier que les carreleurs valaisans ont tenu leurs assises annuelles à l'Espace Création à Sion. A cette occasion, cette dynamique association a adressé son rapport d'activité et nous avons rencontré son Président, Christian Frehner, pour en évoquer quelques points.

Pour obtenir les badges, les entreprises sont contrôlées annuellement afin d'attester leur conformité avec les CCT et mensuellement pour ce qui est du respect de leurs obligations sociales.

Votre métier est à la recherche d'apprentis. Vous avez à cet effet mis sur pied une campagne de promotion de votre profession. Parlez-nous en.

La 2^e campagne d'affichage des panneaux publicitaires dans tout le canton sur le thème de James Bond au bord des routes est terminée. Elle s'est bien déroulée et a répondu aux attentes du comité. Malheureusement, elle n'a pas engendré pour l'instant un afflux de nouveaux apprentis carreleurs. Toutefois, les retombées sont difficilement chiffrables à court terme. Il faut souligner le fait que la campagne a offert une belle visibilité à la branche du carrelage. Elle a été très bien perçue en Valais et dans les cantons romands. L'Association genevoise a d'ailleurs repris le concept publicitaire sur un tram.

Toujours dans le même souci de trouver la relève dans notre beau métier, les membres du comité vont rencontrer jusqu'à Noël les conseillers et conseillères en orientation dans les cycles d'orientation dans chaque région du canton pour présenter la profession de carreleur et leur remettre les cartons publicitaires et les flyers dans les 2 langues cantonales commandés à l'occasion de la campagne.

Toujours dans ce même but de faire la promotion du métier, vous avez aussi participé au Salon «Your Challenge» de Martigny de février dernier...

Your Challenge s'est développé pour devenir un acteur incontournable de la formation et de l'orientation des élèves des Cycles valaisans. Le salon permet désormais de réunir pratiquement la totalité des palettes de métiers qui

s'offrent à nos jeunes. Grâce à lui, et malgré la concurrence d'autres stands faisant preuve d'imagination pour mettre en habits de lumière les atouts de leurs professions, nous avons pu présenter la nôtre dans de parfaites conditions et générer ainsi des vocations. Lors de cette édition, le stand AVEC a fait entièrement «peau neuve» et a fait la part belle à de nouvelles ressources pour mettre en avant l'art et la finesse de ses formations.

Le concept du stand comprenait également l'intégration du visuel de la campagne de communication «choisis les armes de ton futur» de James Bond. L'entier de la paroi arrière du stand disposait de carreaux avec des autocollants représentant le visuel de «James Bond» identique aux affiches placées au bord des routes, en français et allemand, lors de nos campagnes publicitaires. Un imposant panneau a été posé au sommet du stand avec le slogan «Mon métier carreleur/se» pour le rendre plus visible de loin comme de près afin d'attirer plus de visiteurs.

Pour accueillir les apprentis, il est temps de disposer de locaux fonctionnels et adaptés. Serait-ce bientôt le cas pour les carreleurs ?

Le comité de l'AVEC avait interpellé, le 21 septembre 2017, Claude Pottier de l'EPCA au sujet de l'extension des ate-





liers-écoles de Sion pour la branche du carrelage. Le comité avait souhaité qu'une séance d'information aux Associations soit organisée par l'EPCA afin de faire le point sur l'avancement des travaux et la date prévue pour la remise officielle des ateliers-écoles à chaque Association. Une séance s'est déroulée le 20 novembre 2017 avec Claude Pottier, lequel a présenté les grandes lignes et l'avancement du projet. Le projet est devisé à environ 15 millions de francs pour la totalité des travaux.

Afin de défendre le point de vue de l'AVEC, une rencontre du comité avec les architectes du projet a également eu lieu à l'EPCA à Sion. Des discussions sont en cours pour discuter du devis et définir les besoins réels pour les locaux des carreleurs afin de chiffrer précisément la charge financière dévolue aux carreleurs. La nouvelle halle des carreleurs devrait être disponible en principe pour les cours interentreprises et examens 2019.

Un des bons moyens de lutte contre le travail au noir est l'introduction de badges professionnels pour chacun des ouvriers actifs sur un chantier.

Où en est ce projet ?

Le projet suisse prenant plus de temps que voulu par la région Romandie, le canton de Vaud avait fait preuve d'ini-

tiative et lancé son projet Cerbère. La région Romandie, souhaitant donner une impulsion encore plus forte à la SSE, a décidé d'introduire le badge dès le 1^{er} janvier 2017. Le lancement en Valais est intervenu au mois de novembre 2017. Nous avons pris le temps de la réflexion pour assurer sa crédibilité, afin qu'il soit un outil de contrôle et remplisse les réquisits de la responsabilité solidaire pour les sous-traitants.

Pour obtenir les badges, les entreprises sont contrôlées annuellement afin d'attester leur conformité avec les CCT et mensuellement pour ce qui est du respect de leurs obligations sociales. Un tel outil donnera donc une vision très claire de l'entreprise qui œuvre sur différents chantiers. L'adhésion est uniquement volontaire à ce jour.

Le but recherché est un badge légal et national, seul apte à garantir une base, une application uniforme. Cette anticipation fait de nous un interlocuteur de premier ordre pour aménager la solution la plus adaptée à nos entreprises.

Au nom du comité, j'encourage vivement les entreprises à participer au projet du badge. En effet, à ce jour, seule une quinzaine d'entreprises ont adhéré au projet malgré une relance du secrétariat aux entreprises en leur rappelant une nouvelle fois la procédure à suivre pour obtenir le badge. ■

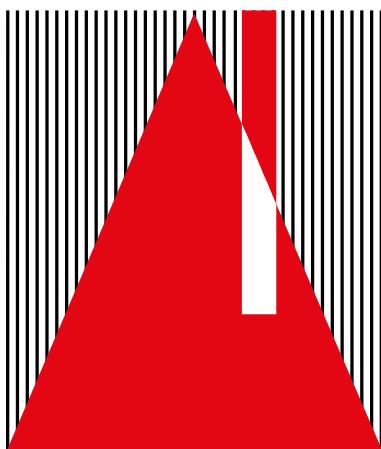
La Glacière

Retrouvez notre carte et toutes les informations de notre restaurant sur notre site :

www.brasserieglaciere.ch

A bientôt

Brasserie



XAVIER D'AMICO

ENTREPRISE DE RAMONAGE

Route de Merdesson 3b
Zone industrielle Les Combes
1955 St-Pierre-de-Clages

027 288 67 12
ramonage@xdamico.ch



Moins de
formalités



Le portail en ligne des entreprises
easygov.swiss

easygov



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Fin de l'ISDN et de l'analogique

La **SOLUTION** simple et économique de la téléphonie professionnelle de net+

Par Otto Kristian

Attaché de presse

Prochainement, l'opérateur historique mettra fin aux installations ISDN et analogiques. Pour les entreprises, cela incombe d'anticiper cette échéance et de se préparer à accueillir la nouvelle technologie de téléphonie IP. Comment se préparer efficacement à ce changement? Pour quel service opter? La solution est simple et économique.

«Téléverbier a fait le passage vers la VoIP en toute simplicité et n'a plus besoin, pour un bon bout de temps, sauf incident majeur, de se préoccuper de son installation.»

net+ Entremont propose, à l'instar de l'ensemble des membres net+ en Suisse romande, sa téléphonie business depuis début 2017. Bon nombre d'entreprises du Val de Bagnes se sont rapidement tournées vers cette nouvelle offre à l'image de Téléverbier. Dennis Teinturier, le responsable SI de cette dernière affirme «Fin 2016, nous avions un souci avec un de nos centraux téléphoniques et nos terminaux commen-



çaient à dater. Nous avons demandé une offre comparative à notre fournisseur historique et à net+. Comme nous travaillons déjà avec net+ pour la fourniture Inter- net et que nous en sommes pleinement satisfaits, cette approche s'imposait. Il n'y a pas eu photo! L'offre gars-là sont tout le temps dans la région et répondent présents dans les meilleurs délais. Pas besoin, pour ce faire, de passer par un long filtrage de textes préenregistrés ou d'assistants.»

Le passage à la VoIP en toute simplicité

Téléverbier a opté sans hésitation pour le produit SIP TRUNK dont l'installation garantit le maintien du central téléphonique PBX et des appareils du client. Le changement est imperceptible par les utilisateurs, l'ensemble des numéros d'appels attribués à l'entreprise sont maintenus ainsi que les fonctionnalités.

«Téléverbier a fait le passage vers la VoIP en toute simplicité et n'a plus besoin, pour un bon bout de temps, sauf incident majeur, de se préoccuper de son installation.» déclare très satisfait M. Teinturier qui se félicite de la gratuité des appels entre les numéros de la société et des tarifs de communication avantageux vers l'extérieur.

La passerelle qui ouvre sur l'autonomie

Question technique, Julien Duay, ingénieur et spécialiste téléphonie chez net+ Entremont, ajoute «nous devons placer un simple boîtier, une passerelle en quelque sorte, entre le central du client et le réseau Internet de net+ afin que nous, fournisseur, puissions assurer la parfaite compatibilité entre les infrastructures du client et les nôtres.»

Cette simplicité de fonctionnement, Téléverbier la voit comme un facteur d'indépendance non négligeable. «Nous gardons la main sur nos installations et ceci est important. Une fois que net+ nous a aidés à configurer notre central et nos terminaux, nous bénéficions d'une grande souplesse d'utilisation et marge de manœuvre en vue de toute adaptation éventuelle.»

Le produit SIP TRUNK permet aussi de configurer un numéro externe sur lequel tous les appels entrants sont déviés en cas de déconnexion. Voici Téléverbier bien paré pour affronter l'hiver, grâce à net+ qui se tient à disposition des entreprises soucieuses de faire face à l'après ISDN ou analogique. ■

Téléverbier: les chiffres clés

Nombre de collaborateurs 250 en été et 800 en hiver

Nombre de lignes 40 lignes

(nombre d'appels simultanés)

Nbre de terminaux 400 env.

Solution utilisée SIP TRUNK

0848 530 540 | business.netplus.ch

OPTIMISEZ votre bénéfice avec les réserves latentes

Par Christophe Bonvin

Expert diplômé en finance et controlling
Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



En Suisse, le Code des Obligations (CO) prévoit les règles fondamentales à observer lors de la présentation des comptes des entreprises. Les principes les plus importants sont le principe de prudence, de continuité de l'exploitation, de délimitation périodique, de régularité, de clarté, d'intégralité, de fiabilité, de permanence des méthodes de présentation et d'évaluation, d'interdiction de compensation. Parmi cette liste, le principe de prudence ressort clairement comme le principe le plus fondamental de tous. Ce dernier représente en quelque sorte la philosophie générale de la tenue de la comptabilité dans notre pays. Le principe de prudence a la particularité de permettre la création et la dissolution de réserves latentes dans les comptes. Le présent article a pour but d'expliquer comment fonctionnent les réserves latentes et dans quelle mesure elles peuvent être utilisées à des fins d'optimisation du bénéfice dans les entreprises.

Le principe de prudence autorise ces réserves dans le but de thésauriser les bénéfices lors des bonnes années afin de pouvoir si besoin les faire ressortir afin de compenser les pertes futures éventuelles.

Définition des réserves latentes

Une réserve latente est une thésaurisation de bénéfice résultant de la sous-évaluation d'un actif ou de la surévaluation d'un passif par la prise en compte d'une charge comptable supérieure à la charge effective. Une telle réserve représente des fonds propres dissimulés. On l'appelle latente, car elle n'est pas perceptible par les personnes externes à l'entreprise. Seuls les dirigeants en ont connaissance en interne. Les réserves latentes permettent en réalité un nivelingement des bénéfices et des dividendes conformément aux souhaits de la direction de l'entreprise. Il est donc possible de mettre de côté des bénéfices durant les années prospères (diminution du bénéfice imposable) afin de compenser les déficits durant les années plus maigres (augmentation du bénéfice imposable).

Dans la législation suisse, les réserves latentes se justifient par le principe de prudence (art. 958c CO). Si l'entreprise dissout davantage de réserves latentes qu'elle n'en constitue, la dissolution nette doit être mentionnée dans l'annexe aux comptes annuels, étant donné que le résultat publié est ainsi présenté de manière plus favorable que la réalité. A noter qu'à l'inverse de la Suisse, les réserves latentes sont interdites par les normes comptables internationales.

Comptes externes/comptes internes

L'utilisation des réserves latentes implique une distinction entre les comptes externes et les comptes internes :

- Comptes externes: ils sont destinés aux tiers (actionnaires, banques, fisc) et sont établis selon le CO et donc selon le principe de prudence; ces comptes contiennent des réserves latentes et font donc apparaître une situation de l'entreprise qui est moins favorable que la réalité.
- Comptes internes: ils sont établis pour servir de base de décision et d'instrument de contrôle pour la direction de l'entreprise; ces comptes ne contiennent pas de réserves latentes et reflètent donc les valeurs réelles de l'entreprise.

Par conséquent, la différence entre les comptes externes et les comptes internes est intégralement due aux seules réserves latentes.

Exemple pratique

Dans cet exemple (tableau ci-contre), des réserves latentes d'un tiers, soit 120, ont été constituées sur les stocks de marchandises. Dans le bilan externe, le stock figure donc pour un montant de 240 alors qu'en réalité la valeur d'inventaire est de 360 dans le bilan interne. A noter que des réserves latentes sur le stock de marchandises jusqu'à concurrence d'un tiers de la valeur d'inventaire sont généralement tolérées par le fisc. Il est donc autorisé d'adapter le montant de la réserve latente chaque année en fonction du bénéfice souhaité (adaptation entre 0 et 120 dans notre exemple). La constitution de réserves latentes a pour effet de diminuer le résultat publié par rapport au résultat interne. Dans cette illustration, le bénéfice réel de 150 a été diminué à

Exemple pratique

BILAN FINAL EXTERNE

Liquidités	120	Fonds étrangers	510
Débiteurs	220	Capital-actions	400
Stocks	240	Réserves légales	190
Actifs immobilisés	520		
	1100		1100

BILAN FINAL INTERNE

Liquidités	120	Fonds étrangers	510
Débiteurs	220	Capital-actions	400
Stocks	360	Réserves légales	190
Actifs immobilisés	520	Réserves latentes	120
	1220		1220

COMPTE DE RÉSULTAT EXTERNE

Charges de marchandises	1500	Ventes de marchandises	2500
Salaires	650		
Amortissements	70		
Frais généraux	250		
Bénéfice	30		
	2500		2500

COMPTE DE RÉSULTAT INTERNE

Charges de marchandises	1380	Ventes de marchandises	2500
Salaires	650		
Amortissements	70		
Frais généraux	250		
Bénéfice	150		
	2500		2500

seulement 30 grâce à la constitution d'un montant de 120 de réserves latentes. Dans le compte de résultat externe, les charges de marchandises passent en effet de 1380 à 1500, ce qui diminue le bénéfice de 120. Une baisse du bénéfice imposable signifie pour l'entreprise une diminution concrète de ses impôts.

De manière générale, la sous-évaluation des actifs peut également provenir d'un amortissement excessif ou d'une augmentation de la valeur réelle d'un actif par rapport à sa valeur comptable. La surévaluation des passifs a généralement lieu par la constitution de provisions excessives ou la non-comptabilisation d'un produit ou de sa comptabilisation à une valeur inférieure.

A l'inverse, la dissolution de réserves latentes a pour effet d'améliorer le résultat publié par rapport au résultat interne. Cette dissolution se fait par une réévaluation des actifs ou une réduction de la valeur des passifs. La réserve de 120 constituée dans cet exemple sur les stocks permettra, si une perte devait survenir dans les années futures, de compenser ou d'atténuer cette dernière. Il serait, par exemple, possible de passer l'année suivante d'une perte de 50 selon les comptes internes à un bénéfice de 70 selon les comptes externes par dissolution de cette réserve latente de 120.

Conclusion

Contrairement à toutes les normes comptables internationales, le Code des Obligations permet aux entreprises suisses d'intégrer dans leurs comptes annuels des réserves latentes. En effet, le principe de prudence autorise ces réserves dans le but de théâtraliser les bénéfices lors des bonnes années afin de pouvoir si besoin les faire ressortir afin de compenser les pertes futures éventuelles. A noter que ce fameux principe de prudence a été confirmé dans la loi lors de la dernière révision du droit comptable en 2015. Sachant que les réserves latentes influencent le résultat publié et donc transmis à l'administration fiscale, les chefs d'entreprises ont une grande marge de manœuvre pour optimiser leur fiscalité. Pour les sociétés valaisannes, il s'agira plus concrètement de faire en sorte que les réserves latentes lisent le bénéfice annuel à hauteur de moins de 150000 francs en moyenne, ce qui leur permettra de conserver une imposition au taux très favorable du premier palier. En résumé, pour optimiser sa fiscalité, il faut maîtriser l'impact des réserves latentes ! ■

Avez-vous des questions? Souhaitez-vous réagir à cet article? Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante: cb@bonvin-fiduciaire.ch.



Agenda 2018-2019

Décembre - Janvier

- 15.12 The Beginning
- 22-23.12 The Big Winter Opening
- 27.12 Christmas Party avec DJ Mike Candys
- 31.12 St. Sylvestre
- 08.01 Grand Prix Migros
- 19.01 Descente au clair de lune (places limitées)

Contact

NV Remontées Mécaniques
 info@nvrn.ch
 +41(0)27 289 52 00

Par Tiffany Duc

Jeune fusion entre les domaines skiables de Nendaz et de Veysonnaz, NV Remontées Mécaniques SA voit le jour en 2016. Grâce à cette union, NVRM favorise l'innovation et participe activement au développement de la région. En effet, si ses installations ont fait place à de nouvelles cabines plus grandes et plus confortables pour ses utilisateurs, ces dernières ont également été pensées et aménagées pour permettre de préparer l'avenir. Une vision que NVRM cherche à instiller dans l'entier de ses activités et de ses produits, quelle que soit la saison. Pour ce faire, NVRM emploie 54 personnes à l'année et plus de 270 saisonniers afin de répondre au mieux aux besoins de ses clients.

Nendaz et Veysonnaz, voisines et complices

Au cœur des Alpes, le Valais compte parmi les plus belles stations d'Europe. A cheval entre le district de Sion et de Conthey, les stations de Nendaz et Veysonnaz se font fièrement face et offrent à leurs visiteurs de magnifiques panoramas. Ensemble, elles regroupent trois des 4 Vallées du domaine du même nom qui peut se targuer de comptabiliser plus de 400 kilomètres de pistes.

Saison hivernale

Chaque hiver est un renouveau pour le domaine skiable qui accueille et organise une variété d'événements. Afin de satisfaire chaque visiteur, ses activités sont pensées et agendées de manière à susciter l'intérêt de toutes et tous. Cette année, le début de saison sera régulièrement fêté au travers d'animations musicales, ski-tests et de performances d'artistes sur les pistes. A Nendaz, Noël se termi-

NENDAZ-VEYSONNAZ

Evadez-vous lors d'une escapade au cœur des 4 Vallées



jourd'hui plus que jamais: le domaine accueille une épreuve du Freeride World Tour, compétition de renommée internationale et organise également des épreuves de Coupe du monde FIS. Mais les skieurs confirmés et débutants ne sont pas oubliés! Afin de pimenter une sortie d'entreprise à la montagne, il est désormais possible de se fondre dans la peau d'un skieur professionnel et défier ses collègues ou clients fidèles face au chronomètre. En effet,

Nichées au cœur du plus vaste domaine skiable de Suisse et de ses 400 kilomètres de pistes, les stations de Nendaz et Veysonnaz offrent aux visiteurs des panoramas enneigés à couper le souffle. Les accros de glisse confirmés, mais également les familles et les amoureux de la nature, ne diront pas le contraire. Grâce à des infrastructures modernes, de bonnes conditions d'enneigement sont garanties de décembre à avril. Un petit paradis !

Nendaz et Veysonnaz offrent l'opportunité de privatiser une piste de descente spécialement pour des groupes dès 15 personnes et ainsi leur permettre d'assouvir leurs rêves de podiums et de médailles.

Autre alternative ludique: une virée en luges traditionnelles sur le domaine.

Team building

Un grand choix d'offres est destiné aussi bien aux privés qu'aux entreprises qui désirent s'éloigner des sentiers battus pour leurs sorties de groupe. En effet, NV Remontées Mécaniques SA propose depuis plusieurs années des offres combinées telles que les journées «Ski & Spa». Cette saison, NVRM étend encore son offre avec une formule «spéciale PME» comprenant:

- 1 journée de ski découverte du domaine skiable
- 1 fondue dans l'un des restaurants d'altitude
- 1 course de ski chronométrée sur une piste privatisée avec, comme pour les professionnels, remise de prix et médailles

Cette prestation sur mesure comblera aussi bien vos clients que vos collaborateurs. ■

nera sur une note électrique grâce à la présence de Mike Candys, célèbre DJ à la tête de *smiley*. Le Nouvel An, haut en couleur, se fêtera au restaurant de Tracouet. Enfin, tout l'hiver sera rythmé par des activités récurrentes comme les descentes aux flambeaux (19.02 - 01.03 - 05.03) ou le ski au clair de lune (19.01 - 16.02 - 23.03).

Restauration

NV Remontées Mécaniques jouit d'un éventail de restaurants sur son domaine skiable. Durant la journée, les établissements d'altitude sont facilement atteignables et toujours bien situés pour apprécier un délicieux repas tout en profitant de la vue, d'une terrasse ensoleillée ou d'une ambiance cosy.

Plaisir de la glisse

Le sport a toujours eu une place prépondérante au sein des activités de NV Remontées Mécaniques SA et au

GVISUEL.CH

Enseignes - Impressions

**Autocollants - Bâches - Vitrines
Véhicules - Textiles - Imprimés
Impression numérique grands formats**

Gessler
1859

bientôt **160** ANS  d'imprimerie

G.Visuel Sàrl

Tél. 027 327 52 65

Fax 027 327 72 44

**Découvrez l'ensemble de nos prestations sur
www.gvisuel.ch**

Imprimerie Gessler SA

Tél. 027 327 72 33

Fax 027 327 72 44

administration@gesslersa.ch

www.gesslersa.ch

CITATION DU JOUR

La suprême récompense du travail n'est pas ce qu'il vous permet de gagner, mais ce qu'il vous permet de devenir.

John Ruskin

Santé et sécurité des employés et bien-être au travail

Quelles sont les obligations et responsabilités de L'EMPLOYEUR ?

Par Laure de Courten

Juriste au Bureau des métiers, Sion



Autrefois un simple gagne-pain, le travail est devenu un lieu où chacun doit trouver sa place et se sentir bien pour être heureux dans sa vie. Ces dernières années, la question du bien-être au travail, de la santé et de la sécurité des employés est devenue centrale dans les entreprises. Chaque accident, chaque maladie associée au travail affecte non seulement les personnes

L'employeur doit non seulement s'abstenir de toute atteinte à la personnalité du travailleur qui n'est pas justifiée par le contrat de travail, mais il a également un devoir d'aide et d'assistance envers celui-ci.

concernées, mais aussi l'employeur. Quelles sont les obligations et les responsabilités de l'employeur? Quelles sont les mesures préventives à développer? Et quelles sont les conséquences d'une négligence du devoir de protection? Voici quelques questions auxquelles nous allons tenter de répondre dans cette rubrique.

I. Obligations de l'employeur

En droit suisse, la protection de la personnalité du travailleur, y compris la protection de la santé du travailleur, est notamment réglementée par le Code des obligations (CO), la loi sur le travail (LTr), la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et la jurisprudence.

L'employeur est globalement responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Il peut déléguer certaines de ces tâches à des travailleurs, nommer un chargé de sécurité au travail et de la protection de la santé. Il reste cependant tenu de veiller à ce que les personnes

mandatées disposent de la formation et du perfectionnement appropriés, de leur donner des consignes précises et de définir clairement leurs compétences.

Protection de la personnalité du collaborateur

L'une des obligations essentielles de l'employeur consiste à protéger la personnalité de ses collaborateurs. Il manifeste les égards voulus pour préserver leur santé et veille en particulier à ce qu'ils ne soient pas harcelés sexuellement et qu'ils ne soient pas, le cas échéant, désavantagés en raison de tels actes¹.

L'employeur doit non seulement s'abstenir de toute atteinte à la personnalité du travailleur qui n'est pas justifiée par le contrat de travail, mais il a également un devoir d'aide et d'assistance envers celui-ci. Les collaborateurs sont particulièrement protégés contre le harcèlement sexuel, le harcèlement psychologique et le stress et/ou le surmenage (burn-out).

Prévention des accidents

La LAA impose à l'employeur de prendre toutes les mesures utiles permettant d'éviter la survenance d'accidents au travail. Celui-ci doit alors mettre en place une politique de sécurité au travail et s'assurer que l'ensemble de ses collaborateurs participe à son application effective. Concrètement, l'employeur doit:

- mettre à disposition des équipements de protection individuelle (notamment chaussures de sécurité, lunettes de protection ou vêtements de protection) adaptés et en parfait état d'utilisation. L'employeur est non seulement tenu de les mettre à disposition, mais il doit aussi en supporter les frais.² Cela s'applique également aux apprentis au personnel temporaire et comprend aussi le remplacement des équipements usés ou défectueux;



¹ Art. 328 al. 1 CO

² Art. 5 et 90 de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)

Santé et sécurité au travail

- édicter des directives concernant l'utilisation des infrastructures de l'entreprise;
- informer et instruire de manière claire et précise les collaborateurs sur les risques liés à l'exercice de leur activité.

Protection des données personnelles

L'employeur n'est autorisé à traiter les données personnelles du collaborateur que lorsque celles-ci portent sur:

- les aptitudes du travailleur à remplir sa fonction. Il s'agit donc des données relatives au cursus d'études et professionnel, diplômes et certificats de travail, connaissances linguistiques, autorisations d'exercer (professions réglementées) ou encore les allergies à certaines substances;
- celles qui sont nécessaires à l'établissement du contrat de travail, tels l'état civil, la date de naissance, la nationalité, le numéro AVS, le nombre d'enfants à charge, les références bancaires, etc.

En cas de licenciement abusif, l'employeur pourrait être contraint de verser une indemnité au collaborateur pouvant s'élever, en fonction des circonstances, jusqu'à 6 mois de salaire.

II. Responsabilités civile et pénale de l'employeur

Lorsque survient un cas d'atteinte à la personnalité, l'employeur est tenu d'agir immédiatement afin de faire cesser l'atteinte. A défaut de réaction, sa responsabilité est engagée et sa marge de manœuvre sera fortement limitée. L'employeur ne peut licencier par exemple un collaborateur qui fait valoir de bonne foi que l'environnement de travail a profondément dégradé son état psychique. Un tel congé serait considéré comme abusif, car prononcé à titre de représailles face à une revendication légitime du travailleur. En cas de licenciement abusif, l'employeur pourrait être contraint de verser une

indemnité au collaborateur pouvant s'élever, en fonction des circonstances, jusqu'à 6 mois de salaire. L'employeur pourrait également être contraint de verser des indemnités pour tort moral dûment prouvé³.

Les organes d'exécution (Suva, Inspections cantonales du travail) ont pour tâche de contrôler l'application des prescriptions sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans les entreprises et, le cas échéant de les imposer. Des sanctions administratives peuvent être prononcées par ces organismes en cas d'infraction aux prescriptions sur la sécurité au travail ou la protection de la santé, avec à la clé une augmentation de prime possible et le dépôt d'une plainte pénale⁴.

La violation par l'employeur des dispositions de prévention des accidents et maladies professionnelles constitue un délit d'omission et peut notamment entraîner des conséquences pénales pour ce dernier. La lésion corporelle par négligence réprime le comportement de celui qui par négligence aura fait subir à une personne une atteinte à l'intégrité corporelle ou à la santé.⁵ D'autres infractions telles que l'homicide par négligence⁶, l'incendie par négligence⁷, l'explosion⁸, l'inondation ou l'écroulement⁹, la violation des règles de l'art de construire¹⁰ et la suppression ou l'omission d'installer des appareils protecteurs¹¹ pourront être retenues.

L'action pénale est alors dirigée contre les personnes physiques qui sont responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé, comme les chefs d'entreprise, les gérants, les chefs d'atelier, mais aussi les coordinateurs de la sécurité, dans la mesure où ils n'ont pas suffisamment satisfait à leurs obligations.

³ Art. 41, 55 et 58 CO

⁴ Art. 92 al. 3 LAA et art. 66 OPA

⁵ Art. 125 CP

⁶ Art. 117 CP

⁷ Art. 222 CP

⁸ Art. 223 CP

⁹ Art. 227 CP

¹⁰ Art. 229 CP

¹¹ Art. 230 CP



III. Mesures préventives

L'employeur dispose d'une vue d'ensemble des activités impliquant des risques pour la santé des personnes occupées dans son entreprise. Lui seul est à même de garantir l'entièr sécurité du système d'exploitation et de donner des instructions à caractère obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Le code des obligations impose à l'employeur de prendre, pour protéger la vie, la santé et l'intégrité personnelle du travailleur, les mesures commandées par l'expérience. Il s'agit de mesures dont la nécessité est généralement reconnue dans la pratique. Si l'on ne peut pas évaluer soi-même la nécessité d'une mesure, il faut acquérir les informations utiles en faisant appel à un spécialiste de la sécurité au travail (MSST). Ces mesures doivent être économiquement supportables pour l'entreprise et le rapport entre leur utilité et leur coût doit être raisonnable par rapport à leur efficacité.

Ces mesures ressortent tant de la jurisprudence des tribunaux que des directives du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ce dernier impose par exemple à l'employeur de prendre les mesures adéquates pour remédier à une

surcharge chronique de travail et éviter autant que possible les états de surmenage. Il impose également à tout employeur sans distinction, notamment en fonction du nombre d'employés, la mise en place d'une directive interne sur la prévention des risques psychosociaux¹². Cette directive interne, obligatoire pour les entreprises industrielles, doit en particulier contenir:

- une information aux travailleurs sur les notions de harcèlement psychologique (mobbing), de harcèlement sexuel et de discrimination fondée sur le sexe, la race ou la religion;
- une déclaration de principe de l'employeur selon laquelle l'entreprise ne tolère pas les atteintes à l'intégrité personnelle;
- la procédure à suivre en cas de harcèlement sexuel, de mobbing ou de discrimination;
- les sanctions qui pourraient être prises à l'encontre de l'auteur de telles atteintes à l'intégrité personnelle;
- la désignation d'une personne de confiance interne ou externe à l'entreprise auprès de laquelle les travailleurs concernés peuvent s'adresser en cas de conflits ou afin d'obtenir des conseils.

Conclusions

Etant donné les implications pénales et les responsabilités importantes de l'employeur, il est donc important de déterminer à intervalles réguliers tous les dangers et de prendre ensuite les mesures adaptées aux risques décelés dans cet examen. Cela est important également pour des raisons économiques puisque selon la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), chaque journée d'absence d'un travailleur coûte entre 600 et 1000 francs à l'entreprise. Mais la santé en entreprise est l'affaire de toutes et de tous. Car, au vu des conséquences d'une atteinte à la santé ou d'une violation des règles de sécurité telles que la maladie, un accident, l'invalidité ou le chômage, c'est la société toute entière qui est concernée au final. ■

¹² Commentaire : article 2 OLT3

PUBLICITÉ



RESTAURANT BAR A VIN

Salle de conférences
Zone Wi-fi

Place des Tanneries 9-11
1950 Sion
T. 027 322 44 02
info@c-ca.ch
www.c-ca.ch

Superflue & nuisible !

NON
à l'initiative
extrême
contre le mitage

www.initiative-extreme-mitage-non.ch



Jeunes libéraux radicaux

Techniker Bauverein
Union Belâge des Peintres
Union Brâche de l'Orfèvrerie



SBV
SSE
SSIC
Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Constructori
Société Suisse des Ingénieurs-Constructeurs



Chambre genevoise immobilière
Association des assurances



Centre des Peintres



ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association



uspi suisse
Union suisse des professionnels de l'assurance

AGENDA

FÉVRIER 2019

- 10 Votations fédérales
18 Assemblée générale PhysioVS

MARS 2019

- 7 Conseil de l'UVAM
8 Assemblée générale Tec-Bat
11-15 Session du Grand Conseil
19 Assemblée générale AVEMEC

AVRIL 2019

- 3 Assemblée générale AVABPC
26 Assemblée générale AVMPP



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

MAI 2019

- 2-5 Salon 180°
6-10 Session du Grand Conseil
19 Votations fédérales

JUIN 2019

- 6-9 Salon Passion-Nature
11-14 Session du Grand Conseil
24-25 Journées romande de l'USAM
25 Conseil de l'UVAM (Champéry)

SEPTEMBRE 2019

- 18 Conseil de l'UVAM (Berne)
10-13 Session du Grand Conseil

NOVEMBRE 2019

- 7 Assemblée générale AVEC
12-15 Session du Grand Conseil

DÉCEMBRE 2019

- 5 Conseil de l'UVAM
10-13 Session du Grand Conseil

IMPRESSUM

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

trimestrielle.

Abonnement: Fr. 25.– par année.

Secrétariat général

Marcel Delasoie - Secrétaire général

T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84

marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Édition - Administration

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe

T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84

romy_hintz@uvam-vs.ch

Conception - Rédaction - Publicité

Xavier Saillet - UVAM Tribune

T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84

tribune@uvam-vs.ch

www.uvam-vs.ch

Photo couverture: © Jean-Philippe Dubuis

© Copyright UVAM - La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

BULLETIN DE COMMANDE

A retourner à l'UVAM rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion, par fax au 027 322 24 84 ou par e-mail à tribune@uvam-vs.ch

- | | |
|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture | Fr. 1650.– |
| <input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture + 1 page publireportage | Fr. 1950.– |
| <input type="checkbox"/> 1 page annonce | Fr. 950.– |
| <input type="checkbox"/> 1 page annonce + 1 page publireportage | Fr. 1250.– |
| <input type="checkbox"/> Publireportage réalisé par nos soins | + Fr. 300.– |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce verticale | Fr. 650.– |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce horizontale | Fr. 650.– |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce verticale | Fr. 350.– |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce horizontale | Fr. 350.– |

Nombre de parutions:

2 (-5%) 3 (-7%) 4 (-10%)

Pour l'(les) édition(s) de:

- | | |
|------------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> février | 20..... |
| <input type="checkbox"/> mai | 20..... |
| <input type="checkbox"/> septembre | 20..... |
| <input type="checkbox"/> novembre | 20..... |

Société:

Responsable:

Adresse:

Téléphone:

NPA/ Lieu:

E-mail:

Date:

Signature:



BCVs Conto XL Business

**Unique, à l'image
de votre entreprise**



**Banque Cantonale
du Valais**
www.bcv.ch

La confiance rapproche

